



Notre devoir le plus noble et le plus ambitieux : le respect de la personne humaine.

Généralités

Par cette charte nous nous engageons à respecter la dignité humaine dans tous ses aspects.

Cette charte n'est pas un code de conduite mais plutôt un code de bonne entente, favorisant le respect mutuel et la promotion des droits et des responsabilités des usagers et de toutes les personnes œuvrant sur le centre hospitalier Saint-Charles.

Cette charte a été rédigée par des membres du Groupe de Réflexion Ethique du CH St Charles. Ainsi les valeurs auxquelles elle fait référence sont l'aboutissement d'une réflexion et d'un choix. ...

L'ACCUEIL

C'est adopter une attitude professionnelle et empathique envers chaque patient/résident/consultants et ses proches.

L'accueil en milieu hospitalier c'est l'affaire de tous ; qu'il soit physique, téléphonique... Il est le premier maillon de la chaîne des soins, il donne le ton, il est représentatif de l'image de l'hôpital.

Chacun doit s'engager à adopter en toutes circonstances une attitude professionnelle. Au-delà d'un savoir faire, l'accueil impose un savoir-être : sourire, écoute, assurance, amabilité, patience, maîtrise de soi, disponibilité, respect de la personne accueillie, celle-ci doit se sentir entendue et comprise.

L'accueil dans l'ensemble des services prend un caractère d'acte professionnel avec pour finalité la qualité de la prise en charge du patient et de son entourage.



LE RESPECT DE LA DIGNITE

Le respect de la dignité se traduit par le respect inconditionnel de tout homme (patient/résident...) quelque soit son âge, sexe, origine ethnique, sa santé physique/mentale, religion ou encore sa condition sociale.

Nous respectons le droit d'être traité avec dignité. Nous nous engageons à :

- Traiter toute personne (résidents, patients, usagers, personnel...) **d'égal à égal**, jamais comme un objet ou comme un moyen, et ne pas la placer dans une situation d'infériorité.

→ **Respecter les autres**

→ **Se respecter soi-même**

« *Nul ne veut être ce qu'il n'aime pas* ». **Saint Augustin.**

Ceci implique de :

- Nous comporter avec sollicitude, de façon courtoise, bienveillante et personnalisée
- Respecter et encourager la notion de citoyenneté :
 - Frapper à la porte, la refermer, dire bonjour ...
- Ne pas parler entre soignants devant le patient
- Tenir compte du temps des repas, des temps de sommeil du patient/résident
- Expliquer au patient/résident ce que l'on va faire
- Expliquer au patient/résident la finalité des soins
- Respecter la pudeur du patient, son intimité (Eviter de le dévêtir devant un tiers)
- Respecter les effets personnels du patient/résident (prothèses, linge, matériel de toilette, documents médicaux, revues, journaux, téléphones...)
- Respecter les usagers de façon inconditionnelle, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur état de santé physique ou mentale, de leur condition sociale, de leur religion ou de leur origine ethnique



CHARTRE ETHIQUE

- Éviter toute marque de moquerie dans certaines situations cocasses ou humiliantes
- Tenir compte de la présence d'un tiers dans les chambres à deux lits
- Respecter la confidentialité : protéger les renseignements qui nous sont confiés et ne pas les communiquer à tort ou en faire mauvais usage
- Faire preuve de discrétion lorsque l'on parle d'une personne
- Respecter la dignité des personnes incapables d'exprimer leur volonté : respecter les directives anticipées, lorsqu'elles ont été exprimées, ainsi que l'information recueillie auprès de la « personne de confiance »

➤ Respecter la dignité en fin de vie

Ceci implique de :

- Mettre en œuvre des soins palliatifs pour restituer un caractère naturel à la mort
- Essayer d'isoler les mourants et leurs proches dans le souci de préserver des moments privilégiés de communication et les protéger du regard des autres
- Continuer à considérer le mourant comme une personne
- Prendre le temps (soins, écoute du patient et de sa famille ...)
- Faciliter l'expression des souhaits, surtout les besoins spirituels en fin de vie
- Répondre aux mêmes besoins affectifs et relationnels que tout autre personne (par les gestes, les attitudes, les paroles)
- Respecter le besoin de responsabilité du patient/résident
- Eviter tout comportement infantilisant
- Respecter les droits spécifiques de la personne en fin de vie instaurés par la loi dite Léonetti du 23 avril 2005 (art L 1111-11 CSP): refus du traitement par la personne consciente, limitation ou arrêt de traitement, pas d'obstination thérapeutique déraisonnable ou encore affirmation du rôle de la personne de confiance



CHARTRE ETHIQUE

➤ Maintenir le respect de la dignité après la mort

Ceci implique de :

- Donner la possibilité de réaliser les rites funéraires conformément aux souhaits du patient/résident ou de sa famille
- Effectuer une toilette mortuaire minimale avant le transfert au funérarium
- Effectuer un transfert discret et respectueux à la chambre de recueillement

LA BIENTRAITANCE

La bientraitance est le respect des règles de l'art de soigner et d'accompagner les personnes afin d'assurer au mieux leur santé, leur bien-être en respectant leurs désirs et leurs valeurs.

La posture professionnelle de bientraitance est une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus. Elle ne peut se refuser à une série d'actes.

Plus particulièrement sur le Centre Hospitalier St Charles, la bientraitance c'est :

- Travailler dans le respect des droits de l'utilisateur
- Personnaliser l'accueil et accompagner l'intégration de l'utilisateur dans la structure
- Entendre la parole de l'utilisateur et respecter sa légitimité
- Etre attentif au refus et à la non-adhésion pour faire évoluer la situation

La bientraitance concourt à l'apaisement des familles. Elle participe à la protection des soignants. Elle est la contribution de chaque soignant à la valorisation de son institution.



L'AUTONOMIE

- Le respect de l'autonomie c'est la reconnaître, la maintenir et l'encourager.

Atteindre la plus grande autonomie possible pour chaque patient et/ou résident constitue l'objectif poursuivi par tous les professionnels de l'hôpital de Commercy : « **Respecter une personne autonome, c'est, au minimum, reconnaître le droit de cette personne à avoir des opinions, à faire des choix et à agir en fonction de ses valeurs et de ses croyances** »

En ce sens, nous nous engageons à :

- Respecter la vie privée du patient/résident
 - Respecter sa **liberté**
 - Respecter sa **capacité de délibérer**, et le responsabiliser
 - Respecter son droit absolu de décider de ce qui le concerne.
 - Favoriser son autonomie et minimiser les pertes de cette autonomie :
 - Respecter ses limites ;
 - Respecter son rythme.
 - Respecter sa capacité de **décider et d'agir**.
 - Recueillir son consentement « **libre et éclairé** » pour tout acte de soins
 - Reconnaître son **droit de refuser** un traitement ainsi qu'une hospitalisation, un acte chirurgical, anesthésique, et l'informer sur les bénéfices et les risques associés à sa décision.
 - Reconnaître son **droit d'être accompagné** d'un membre de sa famille ou d'un ami afin de l'aider à comprendre l'information qui lui est communiquée
- L'information, la communication et l'éducation thérapeutique constituent des éléments essentiels au développement et au maintien de l'autonomie et du rétablissement.



CHARTRE ETHIQUE

Aussi nous nous engageons à :

- Favoriser l'autonomie et la liberté de décision toutes les fois où cela sera possible
- Favoriser la communication et fournir l'information **appropriée** sur les soins et services dont le patient/résident peut bénéficier, des conséquences de ses choix et des alternatives disponibles.
- Vérifier que cette information a été comprise.
- Favoriser l'éducation des résidents/patients.

Le Groupe de Réflexion Ethique

Du Centre Hospitalier Saint Charles